

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2017
Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 17

**Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne -
Avenant n° 3 à la convention globale de fonctionnement**

Comme chaque année, il appartient à Quimper Bretagne Occidentale d'approuver le niveau de contribution de la communauté au fonctionnement de l'EESAB par avenant à la convention globale de fonctionnement de l'établissement, soit 1 552 612 € pour 2017.

Dans le cadre de la préparation de son budget primitif 2017, l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB), établissement public de coopération culturelle regroupant les 4 sites de Brest, Lorient, Quimper et Rennes, a retenu, à la demande de l'ensemble des financeurs et pour la seconde année consécutive, un niveau de contributions d'équilibre inchangé.

Il est fait appel pour Quimper Bretagne Occidentale, au titre de l'année 2017, à une contribution annuelle de 1.495.800 € au titre du fonctionnement et 56.812 € au titre de l'investissement, soit une contribution globale de 1.552.612 €.

A noter que cet appel à contribution comprend le renforcement de la proposition céramique dans le programme de l'école, à hauteur de 25 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 3 à la convention globale de fonctionnement 2015-2017, précisant les montants des dotations 2017 apportées par Quimper Bretagne Occidentale à cet établissement.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2017 (accusé de réception du 16/05/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*